

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2017

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2017



La fondation poursuit un but unique

Offrir la meilleure solution d'assurance dans le 2^e pilier pour les services de l'emploi. Pour ce faire, les experts de la branche vous accompagnent.

Editorial

[Présentation de la Fondation](#)

[Evolution des effectifs](#)

[Evolution de la fortune](#)

[Situation financière](#)

[Principales activités et actualités](#)

[Organisation de la Fondation](#)

Pfäffikon, en juillet 2018

Editorial

Pfäffikon, en juillet 2018

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 reprend le contenu traditionnel informatif sur la Fondation. Élément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous remercions d'avance les responsables des entreprises affiliées de leur soutien dans cet effort.

Par ailleurs, la Fondation tient des exemplaires supplémentaires à disposition en cas de demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site Internet www.swisstaffing-lpp.ch.

Au 31 décembre 2017, la Fondation a réalisé une performance globale de 12.4%, qui, cette année encore, est supérieure à la moyenne de 6.9% de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le degré de couverture de la Fondation a atteint 142.95% au 31 décembre 2017 et s'est donc amélioré de 6.86% par rapport à l'année précédente. Compte tenu du degré de couverture élevé et de la pleine capacité de risque qui en découle, la Fondation peut poursuivre la politique de placement actuelle du Conseil de Fondation. Cette bonne situation de la Fondation profite non seulement aux assurés actifs et bénéficiaires de rentes mais aussi aux employeurs affiliés.

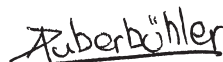
- Dans ce contexte, le Conseil de Fondation a notamment pris les décisions suivantes: après nouvel examen du niveau des cotisations (part employé et part employeur) destinées à la couverture des risques invalidité et décès, une quatrième baisse consécutive des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2016, avec une garantie jusqu'au 31 décembre 2018 est octroyée.
- Le taux de rémunération des avoirs de vieillesse de 2% supérieur au taux d'intérêt minimum LPP continue d'être crédité (soit 3.0% dès le 1^{er} janvier 2017).
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants bénéficieront d'une 13^e rente. Le versement a eu lieu le 22 décembre 2017.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



Georg Staub
Président



Aspasia Zuberbühler
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre également la possibilité d'affilier le personnel interne des entreprises de placement en général et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour celles qui le désirent.

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune : CHF 150.– par an et par destinataire ou 0.754% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale : CHF 112.– par an et par destinataire (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance);
- coûts de fonctionnement total : CHF 262.– par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (à l'époque: PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, l'effectif de notre Fondation compte actuellement plus de 318 conventions d'adhésion, représentant plus de 142 entreprises actives dans la branche avec 28'000 assurés actifs et bénéficiaires de rentes. Ceci représente pour 2017 environ 310'000 annonces de salaires, 37'709 nouvelles affiliations et 34'453 sorties.

Son organe dirigeant, le Conseil de Fondation, est composé de 6 membres, tous issus de la branche ou ayant une connaissance approfondie du domaine (voir la composition en page 10).

Participation à notre succès

Nos assurés participent aux bons résultats: en 2018, tous les avoirs de vieillesse sont rémunérés à un taux de 3%.



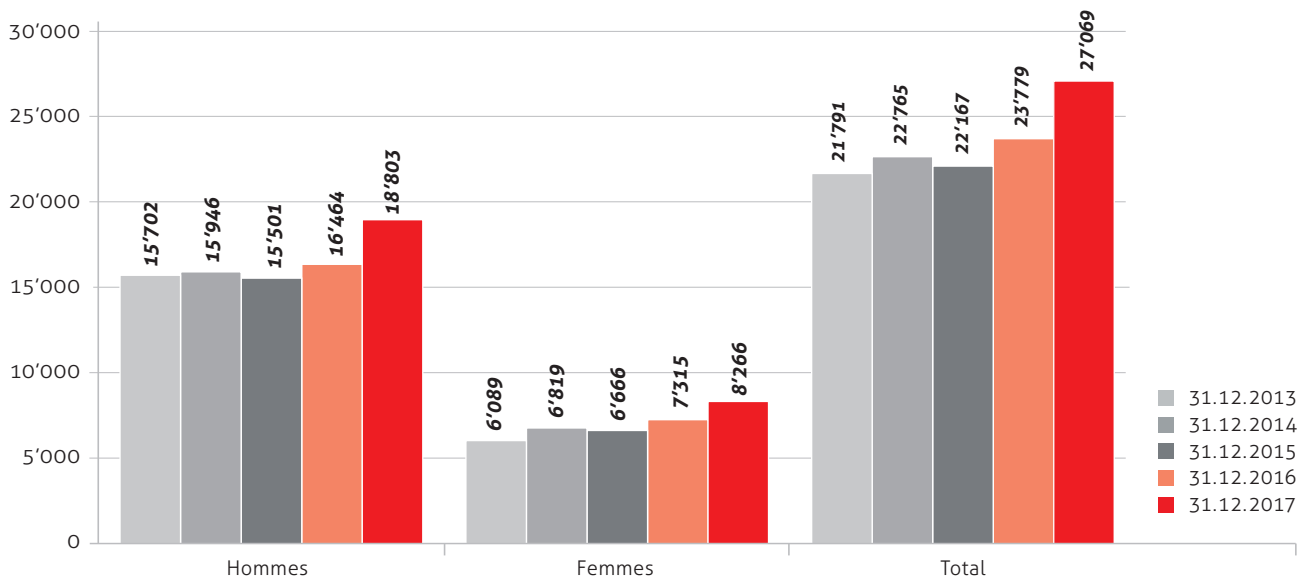
Evolution des effectifs

Assurés actifs

Au 31 décembre 2017, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de personnels temporaires dans le cadre de 93 conventions d'adhésion, contre 89 au 31 décembre 2016.

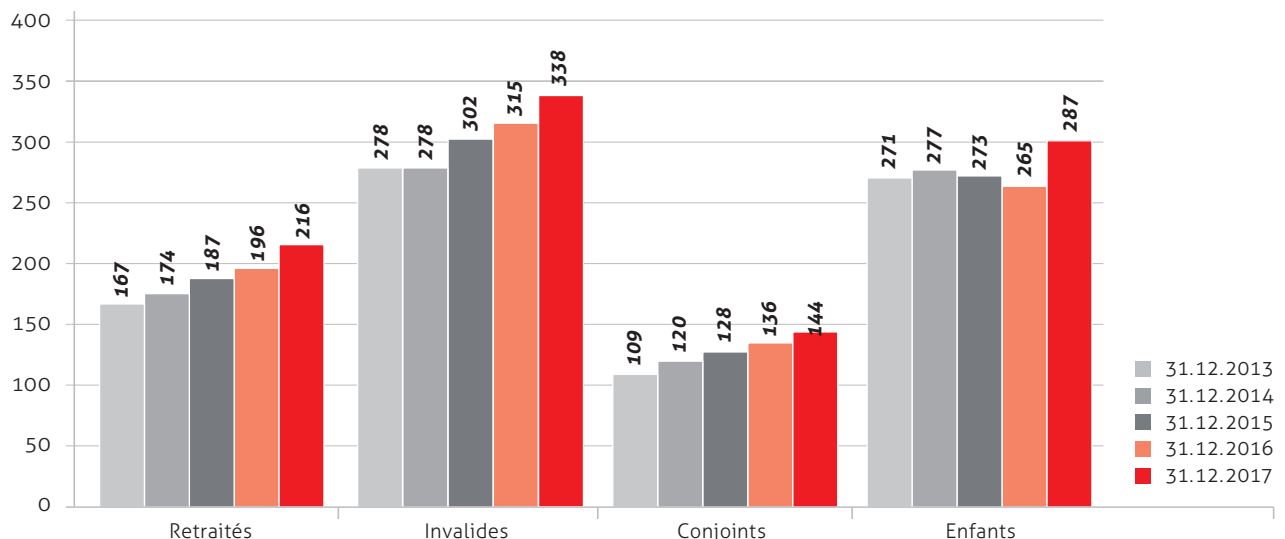
En outre, 49 employeurs avaient leur personnel fixe affilié auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion, contre 83 l'année précédente.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. Ce dernier montre une augmentation de l'effectif durant l'exercice sous revue.



Pensionnés

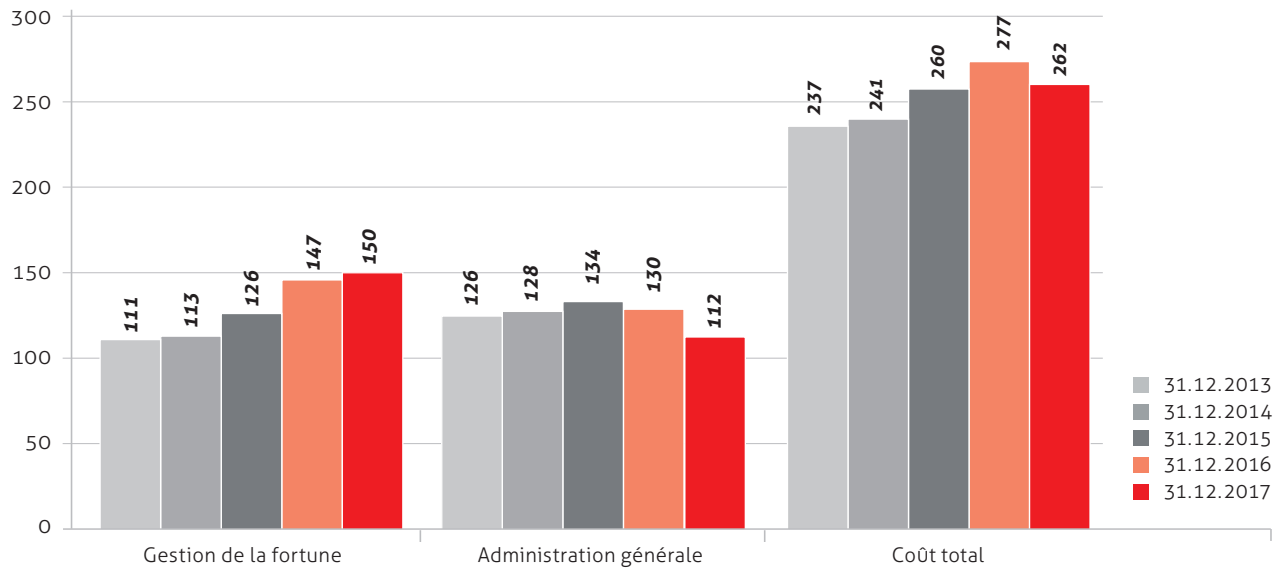
L'effectif total des bénéficiaires de rentes a continué à augmenter (985 rentes versées au 31 décembre 2017, contre 912 au 31 décembre 2016). Une augmentation linéaire des rentes de vieillesse, de conjoint et d'invalidité peut être observée.



Evolution des effectifs

Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'accroissement des frais de gestion provient principalement d'une augmentation de la fortune placée. Malgré un accroissement de l'effectif de 23'779 assurés en 2016 à 27'069 assurés en 2017, les frais de gestion généraux ont pu être maintenus stables. La diminution provient principalement du coût de la reconception du site Internet en 2016.



Evolution de la fortune

Fortune

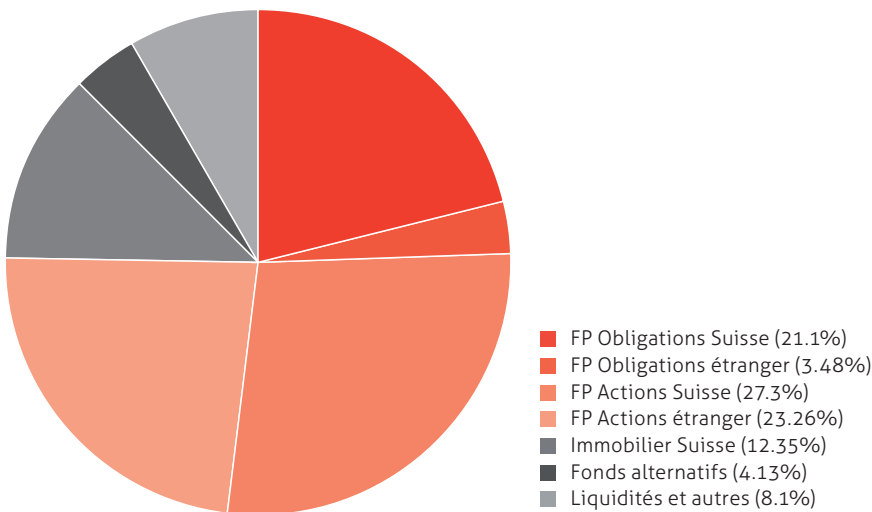
La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur. Cette fortune s'est élevée à CHF 503'568'120.– au 31 décembre 2017 (contre CHF 409'828'420.– au 31 décembre 2016), soit une croissance d'environ 22.9%.

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les variations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2017 pour la huitième fois consécutive sa valeur cible, qui se situe à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. Elle s'élève à CHF 88'074'514.– au 31 décembre 2017.

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après fait apparaître la part prépondérante de fonds de placements en actions (Suisse et Etranger, entre 20% et 30% chacun) ainsi qu'une quote-part désormais importante de l'immobilier suisse (12.3%) dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation. Comme il y a un an, la quote-part des fonds de placements en obligations suisses ne représente plus que 8%. Les placements répondent toutefois toujours aux objectifs prudents que s'est fixés le Conseil de Fondation.



La caisse de pensions saine

Notre situation financière est solide. Depuis plusieurs années, notre taux de couverture dépasse largement les 100%. À la fin 2017, il a même atteint 143%.

Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements et les provisions techniques constituées.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2017 avec celle au 31 décembre 2016, les capitaux de prévoyance étant actuellement déterminés avec les bases techniques LPP 2010 à 3.0%.

	31.12.2017	Situation financière au 31.12.2016
Total de l'actif	561'997'385.87	463'643'476.82
Dettes	-57'145'226.76	-52'491'826.46
Compte de régularisation passif	-457'893.15	-641'332.59
Réserve de cotisations d'employeur	-781'897.50	-681'897.50
Fortune disponible	503'612'368.46	409'828'420.27
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance assurés actifs	-215'051'152.75	-179'974'680.25
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-93'424'247.00	-83'933'954.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-702'659.00	-770'777.00
Provisions techniques	-43'120'000.00	-36'460'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-352'298'058.75	-301'139'411.25
Réserve de fluctuation de valeurs	-88'074'514.69	-75'284'852.81
Fonds libres	63'239'795.02	33'404'156.21
Degré de couverture	142.95%	136.09%

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où :

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes, du compte de régularisation des passifs et des éventuelles provisions non techniques, et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2017, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 142.95% contre 136.09% au 31 décembre 2016. Ainsi, le degré de couverture et la situation financière qualifiée de saine et favorable de notre Fondation se sont encore améliorés, grâce notamment à la bonne structure démographique de la Fondation.

Situation financière

Evolution de la situation financière

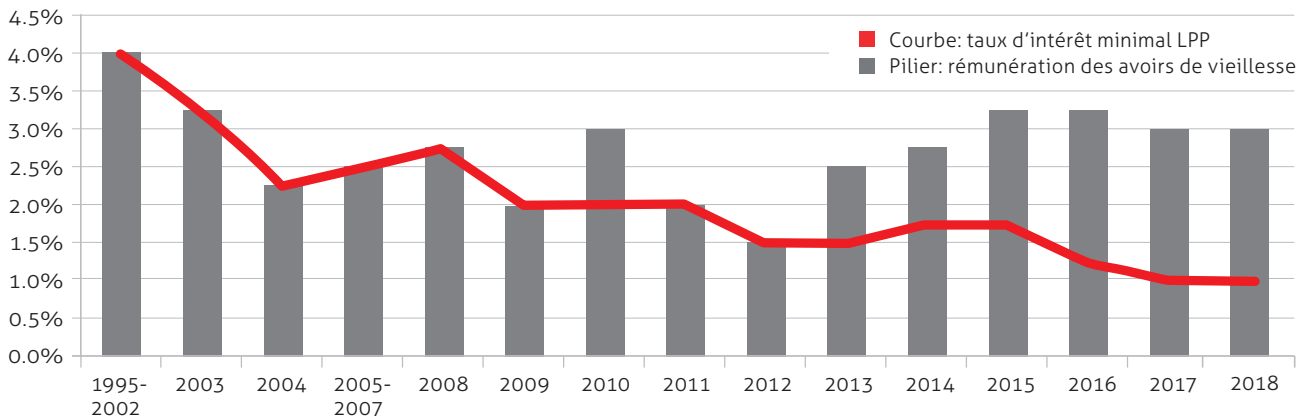
L'année 2017 a été une excellente année pour les caisses de pensions en général et tout particulièrement pour notre Fondation qui a terminé son année avec une performance globale de 12.4%. Après constitution de toutes les provisions et de la réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de sa valeur cible (25% de la fortune de prévoyance) d'un montant de CHF 352'298'058.75, la Fondation affiche un résultat positif avec un excédent de recettes de CHF 29'835'638.81. Les fonds libres se montent ainsi à CHF 63'239'795.02 (année précédente: 33'404'156).

Conclusion: Les fondements de notre Fondation demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2017, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.00%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Pour faire participer les assurés actifs de la Fondation à sa bonne santé financière, le Conseil de Fondation a fixé le taux d'intérêt pour l'année 2018 à 3.0%, ce qui est 2% supérieur au taux minimal LPP de 1% arrêté par le Conseil fédéral.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse dans la Fondation durant les 22 dernières années (la courbe rouge montre l'évolution du taux minimum LPP à titre de comparaison).



La caisse de pensions sûre

Nous ne poursuivons aucun but commercial et misons sur la transparence. Les intérêts de nos assurés et de nos clients figurent au premier plan.

Principales activités et actualités

Comme déjà mentionné dans l'éditorial, le Conseil de Fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

Diminution des cotisations risques au 1^{er} janvier 2018

Cotisations dès le 1^{er} janvier 2018 en % du salaire assuré:

La cotisation risques et frais a été réduite à 2.0% par rapport à 2.4%, l'année précédente. La baisse équivaut par conséquent à 0.4% du salaire assuré, répartie paritairement entre les employeurs (0.2%) et les employés (0.2%).

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis le mois de juillet 2015, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux dépassant de 2% le taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de Fondation s'applique jusqu'à fin 2018.

En 2018, la rémunération des avoirs de vieillesse s'élève ainsi à 3% contre 1% selon le taux minimal LPP.

Versement d'une 13^e rente

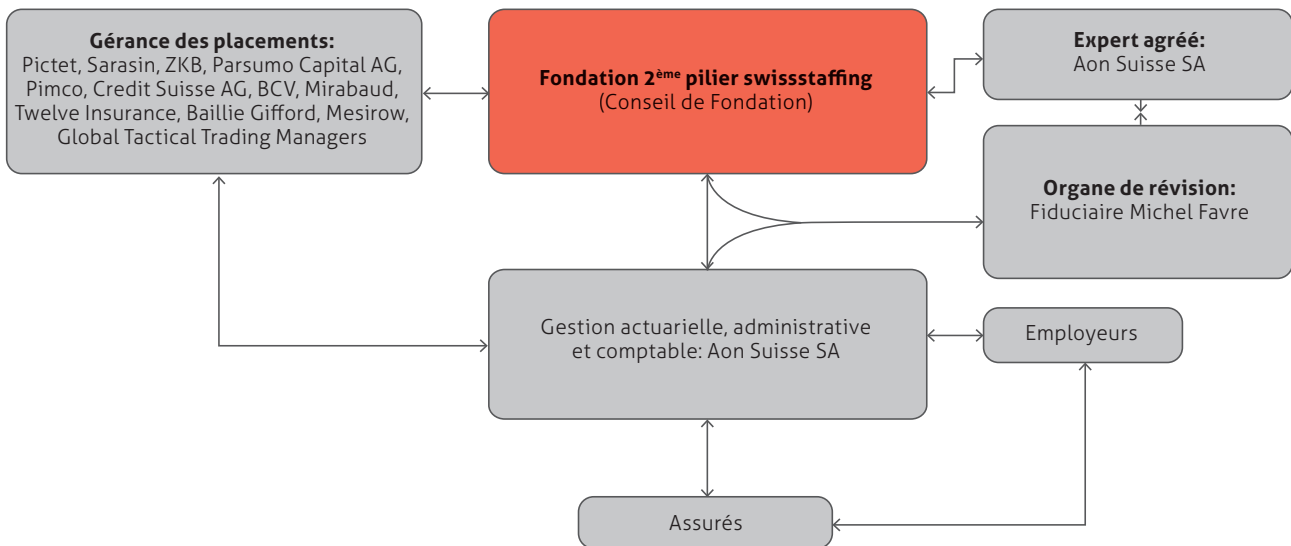
Comme en 2016, fin 2017, une 13^e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes.

Changement de siège

A fin 2017, le siège social de la Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été déplacé de Neuchâtel (NE) à Pfäffikon (SZ), ce qui est favorable en termes d'impôts à la source pour les assurés qui partent définitivement à l'étranger.

Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. La période en cours a débuté en 2015 et portera jusqu'en 2018. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

Représentant de l'employeur:

- Georg Staub, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

Représentant des employés:

- Aldo Ferrari, Membre
- Irène Righetti, Membre
- Julien Petese, Membre

Distribution:

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Société gérante
- Autorité de surveillance
- Organe de révision



La caisse de pensions simple

Notre gestion est efficace et axée sur les besoins de nos clients. Nous disposons de notre propre centre d'appel, garantissant ainsi une administration simple et rapide.



Au service des prestataires de services de l'emploi depuis 1985

La Fondation 2^e pilier swissstaffing a été fondée en 1985 dans le but d'offrir des solutions d'assurance simples et avantageuses pour le personnel des prestataires de services de l'emploi.

Rendez-nous visite sur:
www.swissstaffing-lpp.ch

swissstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

 **swissstaffing**
BVG-LPP
